

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 1 : faire émerger les PME du futur</b>	<b>A1</b>
<b>Soutien à la création et à la transmission d'entreprises</b>	<b>513</b>

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture - JOUE 24/12/2013 L 352/9
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L 1611-4 et L 4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 relative au règlement d'intervention « Pays de la Loire Prime Création »,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil Régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1 - Accompagner et financer le projets de création et de reprise d'entreprise

**ATTRIBUE**

une subvention de 50 000 € à l'association Réseau Entreprendre Maine et Loire sur un montant subventionnable de 609 000 € TTC au titre de son fonds de prêts d'honneur création - reprise pour l'année 2020,

**AFFECTE**

une autorisation de programme d'un montant de 50 000 €,

**APPROUVE**

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté les 20, 21 et 22 décembre 2017 par le versement d'une avance de 30% à la notification de l'aide,

**APPROUVE**

les termes de la convention correspondante présentée en 1.1 annexe 1,

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention,

**ATTRIBUE**

une subvention de 50 000 € à l'association Réseau Entreprendre Sarthe sur un montant subventionnable de 210 000 € TTC au titre de son fonds de prêts d'honneur création - reprise pour l'année 2020,

**AFFECTE**

une autorisation de programme d'un montant de 50 000 €,

**APPROUVE**

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté les 20, 21 et 22 décembre 2017 par le versement d'une avance de 30% à la notification de l'aide,

**APPROUVE**

les termes de la convention correspondante présentée en 1.2 annexe 1,

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention,

**APPROUVE**

le règlement d'intervention « PDL prime création » modifié tel que présenté en 1.3 annexe 1,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 470 000 € pour la mise en œuvre de ce dispositif

**APPROUVE**

le maintien des avances versées et les abandons de créance pour un montant total de 7 500 €, pour les 3 dossiers de Pays de la Loire Prime Création présentés en 1.3 annexe 2

**AUTORISE**

la réduction de l'aide à hauteur du montant versé pour les 3 dossiers de Pays de la Loire Prime Création présenté en 1.3 annexe 2

2 - Renforcer le rôle d'animation et de coordination de la Région et appui aux réseaux d'accompagnement

**ATTRIBUE**

une subvention de 45 000 € à l'association Réseau Entreprendre Pays de la Loire sur une dépense subventionnable de 127 500 € TTC au titre de son plan d'actions 2020,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 45 000 €

**APPROUVE**

les termes de la convention présentée en 2.1 annexe 1

**AUTORISE**

la Présidente à la signer

**ATTRIBUE**

une subvention d'un montant de 130 000 € à Initiative Sarthe sur une dépense subventionnable de 429 511 € TTC dans le cadre de son programme d'actions 2020,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 130 000 €

**APPROUVE**

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté les 20 et 21 décembre 2017 par le versement d'une avance de 50 % sur notification de la convention et d'un acompte intermédiaire de 30 % sur présentation de 80 % de l'action financée,

**APPROUVE**

les termes de la convention correspondante présentée en 2.2 annexe 1,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer

**ATTRIBUE**

une subvention de 6000 € à l'association Coopérer pour Entreprendre sur un budget

subventionnable de 20 663 € TTC au titre de son plan d'actions 2020,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 6 000 €

**APPROUVE**

les termes des conventions de partenariat entre la Région et quinze EPCI en matière de création-reprise d'entreprise pour l'année 2020 (2.3 annexe 1 à 15)

**AUTORISE**

la Présidente à les signer

3 - Abandon de créances et mise en caducité

**APPROUVE**

le maintien des avances versées et les abandons de créance correspondants pour un montant total 938 525 €, pour les dossiers présentés en 3 annexe 1

**AUTORISE**

la réduction de l'aide à hauteur du montant versé pour les dossiers présentés en 3 annexe 1.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 04/05/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs